Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1469

Artikel: Edit : la taule, une solution défendable ?
Autor: Dussault, Andrée-Marie
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282481

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

édito

FABIO GALANTE

Andrée-Marie Dussault

Sommaire

4 Brèves

5 Actualité
L'impact d'Internet sur la traite des êtres humains
La *girl culture* : la nouvelle régression

8 Débat
Prendre ou ne pas prendre la pilule ?

9 Actrice sociale
Christiane Langenberger

10 International
Tour de caravane au Maroc
La participation des femmes au FSE : du bon et du moins bon

12 Les pages de l'Inédite

14 Dossier
Emprisonnées : pourquoi ?

20 Anecdotes sexistes

21 Lettres à *l'émiliE*

22 Société
Criminalisation des activités militantes, soyons solidaires !
Colloque sur l'image de la sportive au Musée Olympique

Prochain délai de rédaction : 15 janvier

La taule, une solution défendable ?

Qu'est-ce qui explique que les femmes représentent moins de 6% des personnes emprisonnées en Suisse ? Est-ce une socialisation qui les incite à retourner leur agressivité contre elles-mêmes, à développer des qualités plutôt altruistes, à davantage se conformer aux règles et à respecter l'autorité ? Est-ce parce qu'elles sont plus peureuses, moins « futées » ; plus enfermées à la maison, donc moins disponibles pour la criminalité et moins intégrées aux réseaux criminels ? Ou est-ce que les statistiques seraient biaisées ; les femmes se faisant moins choper (!) que les hommes ou tirant profit de la galanterie chevaleresque des acteurs du contrôle social - majoritairement masculins - plus indulgents et cléments à l'égard de ces petites dames ?

Quoi qu'il en soit, ces dernières années, la criminalité féminine a augmenté davantage que celle des hommes. Pourquoi ? Parce que la criminalité masculine a atteint un seuil difficile à surpasser affirmeront certain-e-s. D'autres prétendront que ce n'est pas tant la criminalité qui a augmenté que la complaisance paternaliste vis-à-vis des femmes qui s'est atténuée avec la prise en compte du fait qu'elles aussi ont une âme et peuvent assumer la responsabilité de leurs actes. D'autres encore avanceront la précarité, la monoparentalité féminine de plus en plus répandue et les pressions contradictoires d'une société patriarcale et capitaliste pour expliquer le phénomène. Enfin, il y en aura toujours pour dire que c'est la faute au féminisme (!).

Au-delà des causes et des formes de la criminalité féminine et de sa hausse, on peut aussi se demander pourquoi on emprisonne les criminelles. Officiellement, pour « préserver la pérennité de l'harmonie sociale ». Concrètement, pour les cas les plus désespérés, la prison est peut-être l'ultime occasion de trouver des repères et de faire le point sur une situation complexe. Mais à la lumière des infractions commises par les femmes - essentiellement de nature économique ou liées au besoin de drogue - la prison est-elle la meilleure solution sociale qu'on puisse imaginer pour remédier à cette forme de criminalité ?

Est-ce que la privation de liberté, d'identité, d'intimité et d'autonomie constituent une réponse adaptée à la criminalité ? Non, dans la mesure où le passage pénal marque, stigmatise plus qu'il ne guérit. Non seulement les détenu-e-s, mais leurs enfants aussi, forcément perturbés par l'absence pénitentiaire d'un parent. Les stigmates carcérales sont d'autant plus nuisibles qu'en milieu carcéral, les jeunes et les personnes les plus vulnérables socialement sont largement majoritaires. En fait, de toutes les peines que l'on puisse légalement infliger à l'auteur-e d'un crime, l'emprisonnement est probablement la plus sévère. Mais pour lutter contre les conséquences de la précarité, des carences affectives et éducatives, de l'exclusion et de la toxicomanie qui, le plus souvent, sont les voies menant à la criminalité, elle est certainement la moins stratégique. •